

RPQS



Ville de SOLLIES-PONT

Prix et Qualité du service public de l'Assainissement

Exercice 2018

Note liminaire

Conformément à l'article D2224-2 du Code Général des Collectivités territoriales, la note liminaire présente le prix total de l'eau et ses différentes composantes.

La facture globale de l'eau potable et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises, au 01/01/2018 et au 01/01/2019 pour une consommation de 120 m³ est présentée ci-dessous.

Facture eau et assainissement pour une consommation de 120 m³

	01/01/18	01/01/19	Variation N/N-1
Part délégataire	99,76	101,50	
Abonnement Eau potable	16,74	17,04	1,73%
Consommation Eau potable	57,61	58,61	1,74%
Abonnement Assainissement	6,16	6,27	1,79%
Consommation Assainissement	19,25	19,58	1,71%
Part collectivité	187,13	187,13	
Abonnement Eau potable	0,00	0,00	
Consommation Eau potable	83,93	83,93	0,0%
Abonnement Assainissement	0,00	0,00	
Consommation Assainissement	103,20	103,20	0,0%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	11,52	11,52	0,0%
Organismes publics	53,40	50,40	
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	34,80	32,40	-6,90%
Modernisation du réseau de collecte (Agence de l'eau)	18,60	18,00	-3,23%
TVA	25,97	25,9	
TVA Eau potable	11,25	11,19	2,79%
TVA Assainissement	14,72	14,71	1,45%
Total TTC			
Total TTC Eau potable	215,85	214,69	2,8%
Total TTC Assainissement	161,93	161,76	1,5%
Total TTC Global	377,78	376,45	2,2%

Pour la partie eau potable le lecteur se référera au RPQS concernant le service d'eau potable.

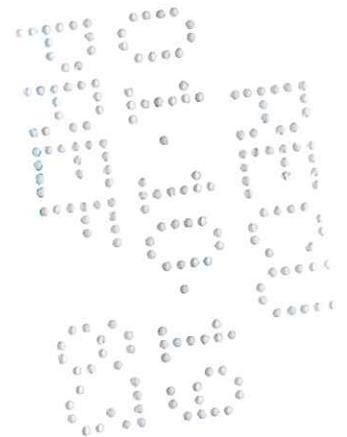
Ce qu'il faut retenir de 2018

Avec 1,348 €TTC/m³ (sur la base d'une facture 120m³), le prix du service d'assainissement des eaux usées au 1^{er} janvier 2018 est quasi identique au tarif de 2019.

Concernant l'exploitation,

- 5,2 km de linéaire ont été curés de façon préventive. Ainsi, depuis 2013, on ne recense qu'un seul point noir sur le réseau, ce qui reflète un bon fonctionnement.
- Suite à une campagne importante de tests à la fumée réalisée en 2017 (3000 test réalisés), aucune campagne de test à la fumée n'a été réalisée sur l'exercice 2018.

Par ailleurs, le délégataire poursuit, l'acquisition de connaissances sur le réseau par la réalisation d'inspections télévisées (près de 300 m de réseau en 2018 avec un total de 13 km depuis le début du contrat).



Les indicateurs techniques du service

Le tableau de bord des performances du service assainissement de 2018 est donné ci-dessous :

Description du service

	2017	2018
Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (D201.0)	11 286	11 098
Nombre d'abonnés	4 786	4 950
Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0)	1	1
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (D204.0)	1,349	1,348

Performance du service

	2017	2018	
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1)	NC	NC	?
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B)	80	80	😊
Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	NC	NC	?
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)	2,59	2,58	😊
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (P253.2)	0,39%	0,08%	😞
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (P255.3)	90	90	😊

Relation avec les usagers

	2017	2018	
Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	0	0	😊
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (P.257.0)	0,11%	0,41%	😊
Montant des abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	0 €	0 €	😊
Taux de réclamations pour 1000 abonnés (P.258.1)	4,81	5,86	😊

Gestion financière

	2017	2018	
Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	0	0	😊

Les indicateurs de performances suivants sont renseignés dans le RPQS de la Communauté de communes de la Vallée du Gapeau a qui a été transférée la compétence «dépollution des effluents».

- [D203.0] Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration
- [P204.3] Conformité des équipements d'épuration
- [P205.3] Conformité de la performance des ouvrages d'épuration
- [P206.3] Taux de boues issu des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes
- [P254.3] Conformité des performances d'épuration au regard de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau

Sommaire

1. PRESENTATION GENERALE	2
1.1. LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE	2
1.2. L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE ET MODE DE GESTION	2
1.3. LE TERRITOIRE ET LA POPULATION DESSERVIE.....	3
2. LES DONNEES TECHNIQUES	4
2.1. LE PATRIMOINE.....	4
2.1.1. Réseau de collecte et accessoires.....	4
2.1.2. Ouvrages du réseau.....	4
2.1.3. Connaissance du patrimoine.....	4
2.2. EXPLOITATION DU SERVICE.....	4
2.2.1. Le réseau de collecte.....	4
2.2.2. Les postes de relèvements	6
2.2.3. Le traitement des eaux usées.....	6
3. LES DONNEES CLIENTELES	7
3.1. ABONNES DU SERVICE ET ASSIETTE DE FACTURATION	7
3.2. DEBORDEMENT DES EFFLUENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS – P251.1 : 0,09	7
3.3. TAUX DE RECLAMATIONS ECRITES – P258.1 : 3,78 ‰.....	7
3.4. TAUX D'IMPAYES – P257.0 : 0,25%.....	7
4. LA TARIFICATION DU SERVICE	8
4.1. LES MODALITES DE TARIFICATION	8
4.1.1. Les modalités de tarification.....	8
4.1.2. Les tarifs.....	8
4.2. EVOLUTION DE LA FACTURE 120 M ³	9
4.3. ABANDON DE CREANCES OU VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE.....	9
5. LES DONNEES FINANCIERES	10
5.1. RECETTES DU SERVICE.....	10
5.2. ECONOMIE DE LA DELEGATION	10
5.3. TRAVAUX REALISES ET PROGRAMMES PAR LE DELEGATAIRE.....	11
5.4. TRAVAUX REALISES ET PROGRAMMES PAR LA COLLECTIVITE	12
5.5. ETAT DE LA DETTE ET DES AMORTISSEMENTS	12
ANNEXES	13

1. Présentation générale

1.1. Le contexte réglementaire

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'assainissement pour l'exercice écoulé conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

En effet, depuis l'exercice 1995 et en application du décret n°95-635 du 6 mai 1995, le maire est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Cette disposition est à mettre en parallèle avec la loi n°95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de services publics qui impose aux délégataires de produire à la collectivité délégante, avant le 1^{er} juin un rapport annuel d'activité. Le décret 2005-236 du 14 mars 2005 impose, lui, de nouvelles obligations sur le contenu du rapport annuel du délégataire instauré par la loi précédemment citée.

Par ailleurs le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 a introduit dans le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement la mesure de la performance sur de nombreux critères, comme la qualité du service au client, la maîtrise des impacts environnementaux.

Tous les rapports doivent obligatoirement être mis à disposition du public dans les communes de plus de 3 500 habitants, sur place, dans les quinze jours qui suivent leur présentation à l'assemblée délibérante, le public en étant avisé par voies d'affichage classique durant 1 mois. Parallèlement un exemplaire est adressé au préfet, pour information.

Le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 introduit dans son article 3 l'obligation pour ces mêmes communes (ou EPCI) la transmission du RPQS au Système d'Information sur l'eau (SISPEA).

1.2. L'organisation administrative du service et mode de gestion

La commune de Solliès-Pont est compétente en matière d'assainissement collectif.

La gestion du service public d'assainissement a été déléguée. Le service est exploité en affermage à l'échelle de la commune.

A l'issue de la procédure de consultation qui s'est déroulée conformément aux articles L1411-1 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales, la société SADE-Exploitation du Sud-Est, filiale de **Veolia Eau** a été désignée délégataire en vertu d'un contrat qui a pris effet le 1^{er} juillet 2010 pour une durée de 12 ans et arrivera à échéance le 30 juin 2022.

Le Délégué assure :

- L'exploitation dont notamment l'entretien, la surveillance, les réparations et les renouvellements nécessaires des installations de façon à assurer la continuité du service aux usagers.
- La conduite des relations avec les usagers du service
- La fourniture régulière d'informations à la collectivité

Au-delà de ces missions de base, le contrat prévoit en particulier les dispositions suivantes :

- Création d'une base de consultation des plans du réseau (SIG) disponible en mairie via internet ; REALISE
- Mise en place de conventions spéciales de déversement sur demande de la collectivité ; SUR TOUTE LA DUREE DU CONTRAT
- Quatre actions de communication sur la durée du contrat sous forme de plaquette A4 diffusées aux administrés, ainsi qu'une conférence sur le fonctionnement du service de l'assainissement,
EN COURS.
VEOLIA a notamment été mobilisé les 7 et 8 décembre 2016 pour les journées de l'environnement.
- Mise en place d'un fonds de solidarité ; REALISE
- Contrôle de conformité des branchements sur demande de la collectivité ; SUR TOUTE LA DUREE DU CONTRAT
- Recherche des eaux parasites météoriques par fumigation sur 11 kms de collecteur ; SUR TOUTE LA DUREE DU CONTRAT
- Curage préventif annuel de 15 % du réseau, soit environ 5,5 kms ; SUR TOUTE LA DUREE DU CONTRAT
- Inspection Télévisuelle de 1500 ml de canalisation par an ; SUR TOUTE LA DUREE DU CONTRAT
- Curage 2 fois par an de chaque poste de relevage ; SUR TOUTE LA DUREE DU CONTRAT
- Réalisation de l'étude réglementaire de l'auto surveillance du réseau, REALISE

La collectivité prend en charge :

- Le contrôle de la mission du délégataire
- Les extensions et le renouvellement des réseaux
- Les nouveaux investissements

Pour l'assister dans le suivi de ce nouveau contrat, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée au Cabinet spécialisé G2C environnement.

1.3. Le territoire et la population desservie

Le périmètre du service est constitué par le territoire de la Ville de Solliès-Pont.

Le service concerne :

- ⇒ La part des 11 098 habitants de la commune raccordée au réseau de collecte [D201.0]

La commune compte 11 098 habitants en 2018, toutefois le nombre exact des habitants raccordés et desservis par le service de l'assainissement collectif n'est pas connu.

La commune compte plus de 10 000 habitants et est dotée d'une Commission consultative des Services Publics Locaux.

- 4 950 abonnés

- ⇒ Aucune autorisation de déversement d'effluents d'établissement industriel sur le réseau – [D202.0] : 0

[P 201.1] : Le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées des habitants de la commune n'est pas calculable.

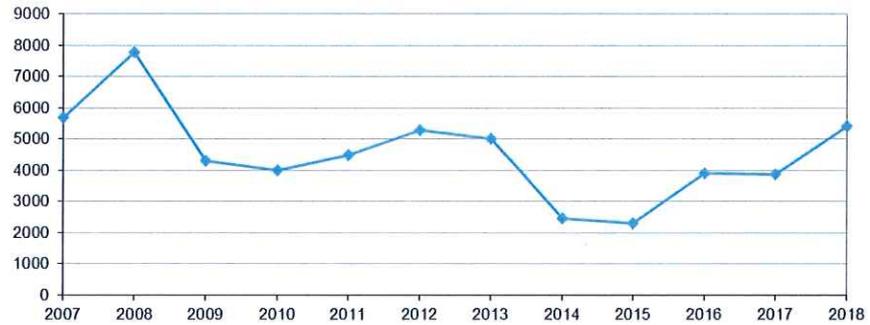
2.2.2. Les postes de relèvements

- Principales opérations de maintenance

Les opérations de maintenance courante ont été réalisées et notamment les contrôles réglementaires sur les appareils électriques.

- Bilan énergétique

Evolution de la consommation électrique des postes de refoulement en kWh



La consommation énergétique du service correspond intégralement au fonctionnement des 4 postes de refoulement situés sur le réseau.

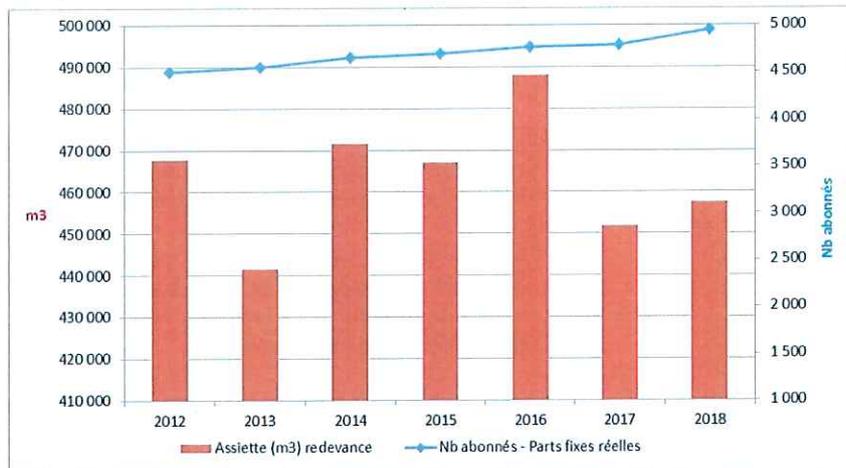
2.2.3. Le traitement des eaux usées

En vertu d'une convention, les eaux usées en provenance du réseau de collecte de Solliès-Pont sont traitées sur la station d'épuration de la Crau dont la maîtrise d'ouvrage est assumée par la Communauté de communes de la Vallée du Gapeau.

3. Les données clientèles

3.1. Abonnés du service et assiette de facturation

Avec 4 950 abonnés desservis par l'assainissement collectif en 2018, le volume d'effluent collecté sur le périmètre du service est de 451 728 m³, soit un volume de 94 m³ par abonné.



Ces valeurs sont relativement stables depuis 5 ans.

3.2. Débordement des effluents dans les locaux des usagers – P251.1 : 0,00

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Le taux de débordement chez les usagers pour 1000 abonnés est de	0	0,09	0	0	0,09	0	0
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers / 1000 abonnés	0	0,09	0	0	0,09	0	0

3.3. Taux de réclamations écrites – P258.1 : 5,86%

Les réclamations écrites reçues sont enregistrées et font l'objet d'un traitement personnalisé. En 2018, le taux de réclamations écrites reste correct mais en augmentation par rapport à l'exercice 2017.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taux de réclamations écrites pour 1000 abonnés	5,11	2,63	2,34	4,26	3,78	4,81	5,86

3.4. Taux d'impayés – P257.0 : 0,11%

Le taux d'impayés est calculé sur le montant global des factures qui inclue les services d'eau potable et d'assainissement collectif.

Le montant des impayés est important sur l'exercice 2018 (0,41%) :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,13%	0,04%	0,13%	0,10%	0,25%	0,11%	0,41%

4. La tarification du service

4.1. Les modalités de tarification

4.1.1. Les modalités de tarification

Le prix du service se décompose en :

- Une part délégataire composée :
 - D'une part fixe par abonné (abonnement)
 - D'une part variable proportionnelle au volume d'eau consommé
- Une part collectivité comprenant :
 - Une partie proportionnelle au volume d'eau consommé

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

Chaque année, le Conseil Municipal vote le tarif concernant la part revenant à la collectivité. Il doit permettre d'équilibrer le budget en dégagant une capacité d'autofinancement suffisante pour programmer les investissements nécessaires au maintien en état du patrimoine et en particulier des canalisations.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
Le service est assujéti à la TVA.

Les tarifs constituant la part du délégataire Veolia sont indexés annuellement conformément au contrat d'affermage. En tout état de cause, le contrat prévoit que l'amplitude de révision du tarif sera plafonnée par l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation.

4.1.2. Les tarifs

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

Tarifs du service d'assainissement collectif au 1er janvier 2018 et au 1er janvier 2019			
		01/01/18	01/01/19
Part délégataire			
Part fixe	€ / semestre	3,08	3,14
Part proportionnelle	€ / m ³	0,1604	0,1632
Part collectivité			
Part proportionnelle Communale	(€ HT / m ³)	0,30	0,30
Part proportionnelle Communauté de Communes	(€ HT / m ³)	0,56	0,56
Autres redevances			
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	(€ HT / m ³)	0,155	0,15
TVA			
Taux de TVA	%	10,0	10,0

L'indexation des tarifs du délégataire sur les indices de prix associés à ses activités conduit à une légère hausse de la part délégataire en 2018 par rapport à 2017.

La redevance pour modernisation des réseaux de collectes perçue par l'agence de l'eau a, quant à elle, légèrement diminuée. La part collectivité reste stable.

4.2. Evolution de la facture 120 m³

Le détail de la facture correspondant à une consommation de 120 m³ est fourni ci-dessous.

<i>Evolution de la facture 120 m³ pour le service d'assainissement collectif</i>			
Composantes	01/01/18	01/01/19	Variation N/N-1
Part délégataire			
Part fixe	6,16	6,27	1,79%
Part proportionnelle	19,25	19,58	1,72%
Sous-total part délégataire	25,41	25,85	1,74%
Part collectivité			
Part proportionnelle	103,20	103,20	0,00%
Sous-total part collectivité	103,20	103,20	0,00%
Organismes publics			
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	18,60	18,60	0,00%
Total HT pour 120 m³	147,21	147,65	0,30%
TVA	14,72	14,77	0,30%
Total TTC pour 120 m³	161,93	162,42	0,30%
Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	1,3494	1,3535	0,30%

Le montant de la facture du service d'assainissement collectif au 1^{er} janvier 2018 pour une consommation de 120m³ est de 161,93 €, soit 1,35 €TTC/m³.

⇒ **D204.0** - Prix TTC du service au mètre cube pour une facture de 120 m³ : **1,3494 €/m³**.

4.3. Abandon de créances ou versements à un fonds de solidarité

Le nombre d'abandons de créances à caractère social ou de versements à un fonds de solidarité est de 0 en 2018.

⇒ **P207.0** : le montant des abandons de créances à caractère social ou de versement par le délégataire à un fonds de solidarité est de 0,00€.

Par ailleurs, le montant total des abandons de créances est de 562 € en 2018.

5. Les données financières

5.1. Recettes du service

En 2018 les recettes du délégataire se décomposent de la manière suivante :

- Recettes d'exploitation liées à la facturation du service : 104 337 €
- Produits des travaux attribués à titre exclusif : 39 815 €

Pour l'exercice 2018 la commune a perçu 132 936 € de recettes liées à la surtaxe.

5.2. Economie de la délégation

Le délégataire remet annuellement un Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE). Le CARE 2018 est présenté ci-dessous :

SADE EXPLOITATION DU SUD EST

Version Finale

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation Année 2018 (en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: WC011 - SOLLIES PONT DSP ASST

Assainissement

LIBELLE	2017	2018	Ecart %
PRODUITS	351 577	346 046	-1.57 %
Exploitation du service	99 738	104 337	
Collectivités et autres organismes publics	222 435	201 895	
Travaux attribués à titre exclusif	29 404	39 815	
CHARGES	368 460	324 731	-11.87 %
Personnel	57 886	45 211	
Energie électrique	1 657	744	
Sous-traitance, matières et fournitures	52 618	45 014	
Impôts locaux et taxes	238	567	
Autres dépenses d'exploitation	17 692	14 950	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	1 728	1 072	
<i>engins et véhicules</i>	8 427	5 138	
<i>informatique</i>	2 981	2 970	
<i>assurances</i>	507	1 710	
<i>locaux</i>	1 409	3 376	
<i>autres</i>	2 640	684	
Redevances contractuelles	1 548	2 079	
Contribution des services centraux et recherche	7 944	7 810	
Collectivités et autres organismes publics	222 435	201 895	
Charges relatives aux renouvellements	5 729	5 799	
<i>pour garantie de continuité du service</i>	2 480	2 510	
<i>fonds contractuel (renouvellements)</i>	3 249	3 289	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	712	662	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 16 883	21 316	NS
Impôt sur les sociétés (calcul nominal)	0	7 104	
RESULTAT	- 16 883	14 212	NS

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

4/11/2019

Ce tableau correspond au détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

Etat détaillé des produits (1)
Année 2018

Collectivité: WC011 - SOLLIES PONT DSP ASST

Assainissement

LIBELLE	2017	2018	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	98 190	102 257	4.14 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	97 114	102 522	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	1 076	- 265	
Ristournes	1 548	2 079	34.30 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	1 548	2 079	
Exploitation du service	99 738	104 337	4.61 %
Produits : part de la collectivité contractante	147 351	132 936	-9.78 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	145 754	140 935	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	1 597	- 7 999	
Redevance Modernisation réseau	75 084	68 959	-8.16 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	75 336	73 091	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 251	- 4 133	
Collectivités et autres organismes publics	222 435	201 895	-9.23 %
Produits des travaux attribués à titre exclusif	29 404	39 815	35.41 %

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

4/11/19

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimale, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

5.3. Travaux réalisés et programmés par le délégataire

Le délégataire s'est engagé à réaliser tout le renouvellement qui sera nécessaire pour maintenir les installations du service en bon état de fonctionnement et d'aspect.

En 2018, au titre de cette garantie pour continuité de service, le délégataire a réalisé

- La suppression d'un maillage inutile au chemin des Aiguiers ;
- Le remplacement d'un siphon disconnecteur détérioré ;
- Le remplacement d'un tampon de siphon sur chaussée.

D'autre part, un programme contractuel de renouvellement a été mis en place. Il est provisionné chaque année par le délégataire et les dépenses de renouvellement réalisées dans ce cadre en sont ensuite déduites.

A ce titre il a dépensé 977,82 € de renouvellement programmé pour

- Le remplacement de la télétransmission du PR St Roch

Le délégataire a également réalisé 14 branchements neufs dans le cadre des travaux qui lui sont attribués à titre exclusif.

Aucun programme contractuel d'investissement n'a été mis en place pour le service de l'assainissement collectif.

5.4. Travaux réalisés et programmés par la collectivité

- **Travaux réalisés**

En 2018, la collectivité a effectué les opérations suivantes :

	Travaux
Place Gardanne – réhabilitation réseau	13 872,00 €
Total	13 872,00 €

5.5. Etat de la dette et des amortissements

- **Etat de la dette du service au 31/12/2018**

Le montant du capital restant dû par le service d'assainissement de la commune au 31/12/2018 est nul.

Encours de la dette au 31 décembre 2018 :	0,00€
Epargne brute annuelle au 31 décembre 2018 :	50 357,92 €

La durée d'extinction de la dette, qui correspond au temps théorique nécessaire à la collectivité pour annuler sa dette, est donc sans objet.

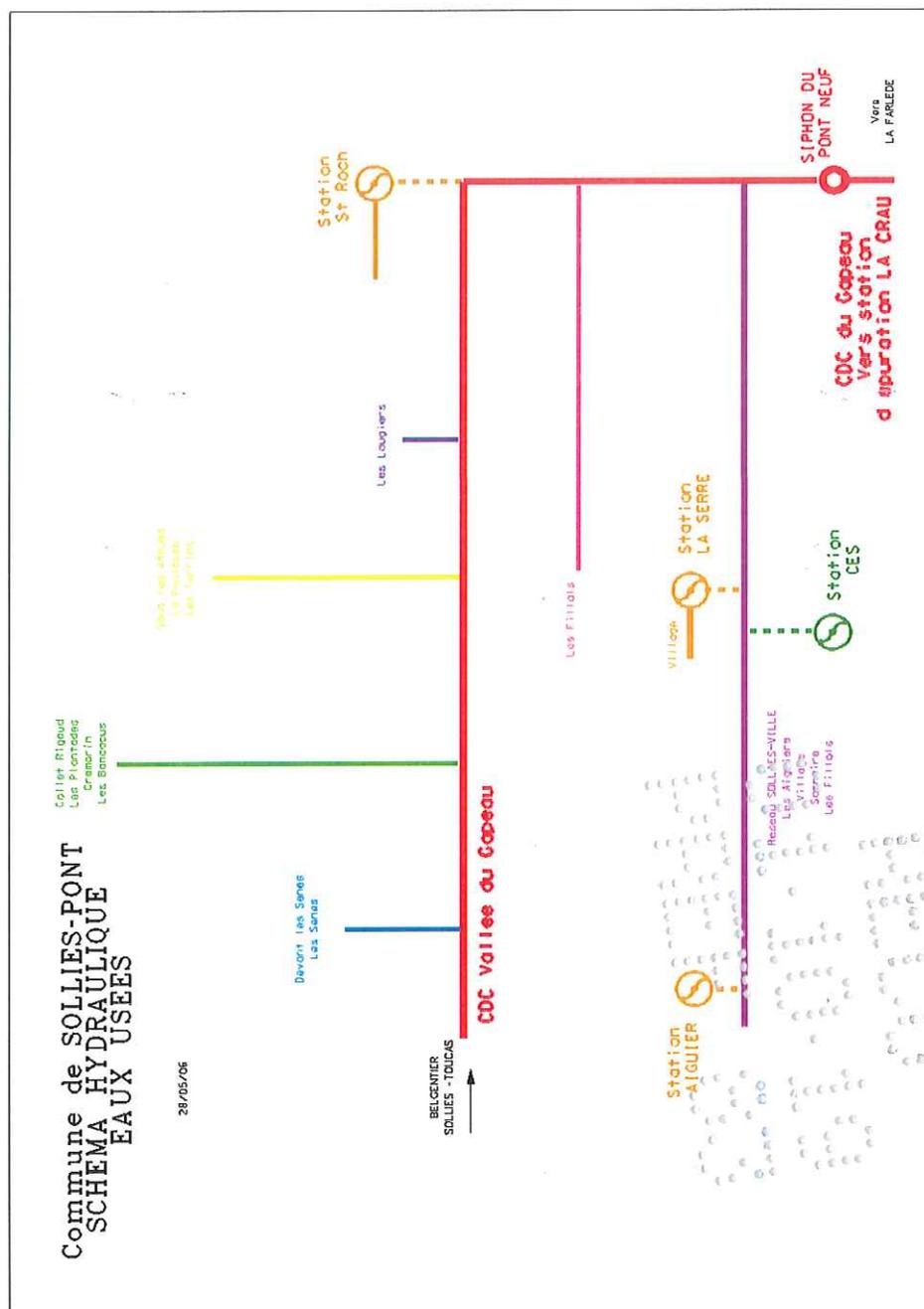
- **Amortissements**

Sur l'exercice 2018, les amortissements réalisés par le service sont de **80 025,25 €**.

Annexes

Annexes

SYNOPTIQUE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT



2. NOTE DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE-MEDITERRANEE-CORSE

